

INFORMATIONS SUR LA MESURE DE LA SATISFACTION DES PATIENTES ET PATIENTS EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE 2027

Septembre 2026

La mesure de la satisfaction des patientes et patients en psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence (PEA) débutera le 1^{er} janvier 2027. Par la présente information, nous vous transmettons le manuel de mesure révisé et vous informons de la future procédure de commande des documents d'enquête.

ÉTAPES CLÉS DU PROCESSUS DE COMMANDE

DATE	ÉTAPES CLÉS
à partir du 29 septembre 2026	Invitation par w hoch 2 à confirmer l'administratrice ou l'administrateur compétent ou à communiquer le nom de la personne qui lui succédera
à partir du 23 octobre 2026	Ouverture des commandes des documents d'enquête
jusqu'au 17 novembre 2026	Clôture des commandes des documents d'enquête
à partir du 20 novembre 2026	Envoi des documents d'enquête par w hoch 2

Vous trouverez le calendrier détaillé ainsi que de plus amples informations sur la mesure dans le [tableau de bord administrateur](#) de notre partenaire de coopération w hoch 2.

MANUEL DE MESURE & QUESTIONNAIRE

Le manuel de mesure a été révisé. Les modifications apportées au contenu sont indiquées en gris dans le document. Le manuel de mesure (version 2.0) sera désormais disponible sur le [portail web de l'ANQ](#) et restera également accessible dans le tableau de bord administrateur.

Les questionnaires seront eux aussi disponibles à l'avenir sur le [portail web de l'ANQ](#). À partir de l'année de mesure 2027, ils seront proposés selon la nouvelle mise en page de l'ANQ. Par ailleurs, les auteurs du questionnaire ont procédé à plusieurs adaptations, notamment à l'élargissement de la question relative au sexe avec l'ajout de la catégorie de réponse « Divers ». Des adaptations linguistiques ont également été apportées à certains endroits.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications apportées au manuel de mesure :

- **Collectif de patientes et patients** : à partir de la nouvelle année de mesure, les parents seront interrogés indépendamment de l'âge de l'enfant. Le lieu de domicile des patientes et patients, ainsi que celui de leurs parents ne sera plus déterminant pour participer à l'enquête. L'ensemble des patientes et patients traités dans la clinique, ainsi que leurs parents ou personnes de référence, seront donc interrogés.
- **Lettre d'accompagnement** : à l'avenir, il ne sera plus nécessaire de remettre une lettre d'accompagnement. Cette procédure sera ainsi harmonisée avec celle appliquée pour les mesures spécifiques à la psychiatrie (remise du questionnaire HoNOSCA-SR). Lors de la remise des questionnaires, il convient toutefois de respecter les consignes relatives à la communication d'accompagnement définies dans le manuel de mesure.

Dans ce contexte, des clarifications juridiques ont également été effectuées. Il en ressort que les jeunes à partir de 12 ans doivent donner leur consentement oral pour que leurs parents puissent être interrogés dans le cadre de l'enquête.

- **(Re)commandes** : les cliniques sont priées de commander suffisamment de documents d'enquête. Une commande supplémentaire pourra être passée au cours du deuxième semestre.
- **Conditionnement** : l'option de conditionnement « Documents livrés sous forme de set plié » ne sera plus proposée à l'avenir, car elle était rarement choisie par les cliniques. Toutes les autres options de conditionnement restent disponibles.
- **Déclaration des sorties** : lors de la déclaration du nombre de sorties, les patientes et patients exclus seront désormais également comptabilisés. En outre, le nombre de sorties survenues pendant la période d'enquête sera affiché dans le tableau de bord des résultats à titre de contrôle de plausibilité de la remise des questionnaires.

Pour toute question ou demande d'information, nous nous tenons volontiers à votre disposition par e-mail (psychiatrie@anq.ch).